

PREFECTURE DE L'ISERE

COMMUNE DE VERTRIEU

Révision du POS en Plan Local d'Urbanisme Dossier d'approbation

4.1 Global

4.2 Centre

4.3 Carrière

PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal
en date du 05 septembre 2015

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Municipal du 27 octobre 2015,
approuvant le PLU.

LE MAIRE,



Visa de la sous-préfecture

MODIFICATION N° DU PLU
Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal du 17 janvier 2017,
approuvant la modification n°1 du PLU.

Le Maire,

4.1 - PLAN DE ZONAGE GLOBAL

Echelle 1 / 5 000ème



IRCONCEPT
Adresse :
Immeuble "33 Street"
33 route de Chevennes
74960 CRAN-GEVRIER

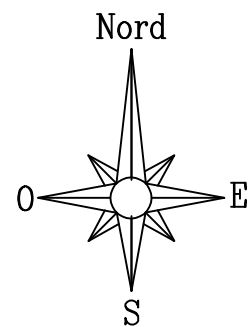
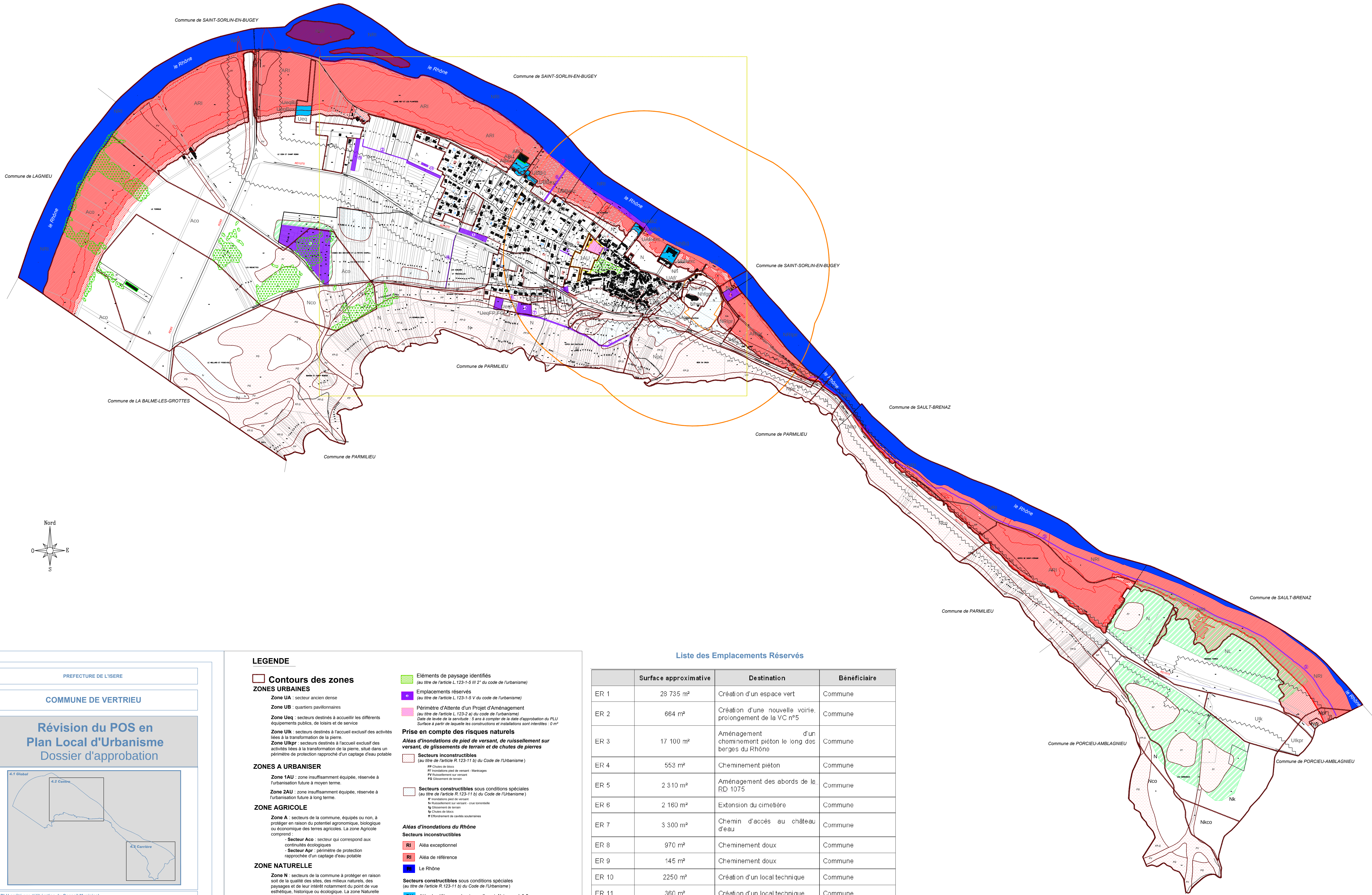
Téléphone : 04 50 52 81 43

E.mail : irconcept@irconcept.fr

Date

27 octobre 2015

Modification n° 1
17 janvier 2017



LEGENDE

Contours des zones
ZONES URBAINES

- Zone UA : secteur ancien dense
- Zone UB : quartiers pavillonnaires
- Zone Ueq : secteurs destinés à accueillir les différents équipements publics, de loisirs et de service
- Zone Uik : secteurs destinés à l'accueil exclusif des activités liées à la transformation de la pierre
- Zone Uikpr : secteurs destinés à l'accueil exclusif des activités liées à la transformation de la pierre, situés dans un périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau potable

ZONES A URBANISER

- Zone 1AU : zone insuffisamment équipée, réservée à l'urbanisation future à moyen terme
- Zone 2AU : zone insuffisamment équipée, réservée à l'urbanisation future à long terme

ZONE AGRICOLE

- Zone A : secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. La zone Agricole comprend :
 - Secteur Aco : secteur qui correspond aux continuités écologiques
 - Secteur Apr : périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau potable

ZONE NATURELLE

- Zone N : secteurs de la commune à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique. La zone Naturelle comprend :
 - Secteur Nh : secteurs d'habitat isolé
 - Secteur Nhr : secteurs d'habitat isolé dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau potable
 - Secteur Nl : secteur naturel correspondant à des aires de loisirs et au domaine concédé à la Compagnie Nationale du Rhône
 - Secteurs Nco : secteurs qui correspondent aux continuités écologiques
 - Secteur Nk : secteur d'exploitation de carrière
 - Secteur Nko : secteur de continuités écologiques traversant la carrière
 - Secteur Nz : secteur naturel accueillant des zones humides
 - Secteur Npi : périmètre de protection immédiat d'un captage d'eau potable
 - Secteur Npr : périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau potable
 - Secteur Npe : périmètre de protection éloigné d'un captage d'eau potable

- Eléments de paysage identifiés (au titre de l'article L.123-1-S III 2° du code de l'urbanisme)
- Emplacements réservés (au titre de l'article L.123-1-S V du code de l'urbanisme)
- Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement (au titre de l'article L.123-2 a) du code de l'urbanisme) (Date de levée de la servitude : 5 ans à compter de la date d'approbation du PLU) Surface à partir de laquelle les constructions et installations sont interdites : 0 m²

Prise en compte des risques naturels
Aléas d'inondations de pied de versant, de ruissellement sur versant, de glissements de terrain et de chutes de pierres

- Secteurs inconstructibles (au titre de l'article R.123-11 b) du Code de l'Urbanisme)
 - PF Crues de blocs
 - PF Inondations pied de versant - Morscages
 - PF Ruissellement sur versant
 - PG Glissement de terrain
- Secteurs constructibles sous conditions spéciales (au titre de l'article R.123-11 b) du Code de l'Urbanisme)
 - PF Inondations pied de versant
 - PF Ruissellement sur versant - crue torrentielle
 - PG Glissement de terrain
 - PF Crues de blocs
 - PF Eclatement de cavités souterraines

Aléas d'inondations du Rhône

- Secteurs inconstructibles
 - RI Aléa exceptionnel
 - RI Aléa de référence
 - RI Le Rhône

- Secteurs constructibles sous conditions spéciales (au titre de l'article R.123-11 b) du Code de l'Urbanisme)
 - BI1 Aléa de référence : hauteurs d'eau inférieures à 0,5m
 - BI2 Aléa de référence : hauteurs d'eau comprises entre 0,5 et 1m
 - Box2 Aléa exceptionnel

A titre indicatif

- Nouvelles constructions absentes du cadastre
- Zones de bruit
- Périmètres liés à un Monument Historique
- Bâtiment agricole qui génère une distance de recul (50m ou 100m)
- Carrière, gravière (ancienne ou en activité)
- Périmètre d'OAP

Liste des Emplacements Réservés

	Surface approximative	Destination	Bénéficiaire
ER 1	28 735 m²	Création d'un espace vert	Commune
ER 2	664 m²	Création d'une nouvelle voirie, prolongement de la VC n°5	Commune
ER 3	17 100 m²	Aménagement d'un cheminement piéton le long des berges du Rhône	Commune
ER 4	553 m²	Cheminement piéton	Commune
ER 5	2 310 m²	Aménagement des abords de la RD 1075	Commune
ER 6	2 160 m²	Extension du cimetière	Commune
ER 7	3 300 m²	Chemin d'accès au château d'eau	Commune
ER 8	970 m²	Cheminement doux	Commune
ER 9	145 m²	Cheminement doux	Commune
ER 10	2250 m²	Création d'un local technique	Commune
ER 11	360 m²	Création d'un local technique	Commune
ER 12	90 m²	Cheminement doux	Commune
ER 13	2 300 m²	Protection du périmètre immédiat du captage au Lieu-dit Long-Champ	Commune
ER 14	1690 m²	Création d'une aire de stationnement pour le cimetière	Commune
ER 15	1740 m²	Création d'une nouvelle voirie	Commune

PREFECTURE DE L'ISERE

COMMUNE DE VERTRIEU

Révision du POS en Plan Local d'Urbanisme
Dossier d'approbation

4.1 Global

4.2 Cadastre

4.3 Carrière

PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 05 septembre 2015

Visa de la sous-préfecture

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 27 octobre 2015, approuvant le PLU.

LE MAIRE,

4.1 - PLAN DE ZONAGE GLOBAL

Echelle 1 / 5 000ème

IRCONCEPT
Adresse :
Immeuble "31 Street"
33 rue de Chevannes
74900 CHAM-GEVRIER

Téléphone : 04 50 52 81 43
E-mail : irconcept@irconcept.fr

Date
27 octobre 2015

PREFECTURE DE L'ISERE

COMMUNE DE VERTRIEU

Révision du POS en Plan Local d'Urbanisme Dossier d'approbation

4.1 Global

4.2 Centre

4.3 Carrière

PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal
en date du 05 septembre 2015

Visa de la sous-préfecture

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Municipal du 27 octobre 2015,
approuvant le PLU.

LE MAIRE,



4.3 - CARRIERE

Echelle 1 / 2 000ème



IRCONCEPT
Adresse :
Immeuble "33 Street"
33 route de Chevennes
74960 CRAN-GEVRIER

Téléphone : 04 50 52 81 43

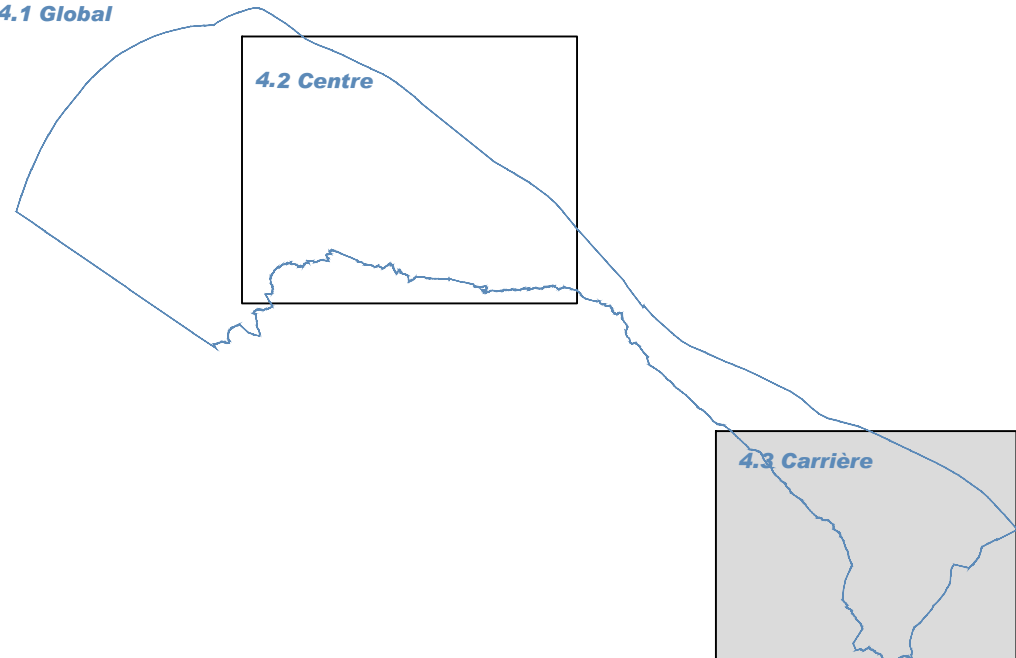
E.mail : irconcept@irconcept.fr

Date
27 octobre 2015

	Surface approximative	Destination	Bénéficiaire
ER 1	28 735 m²	Création d'un espace vert	Commune
ER 2	664 m²	Création d'une nouvelle voirie, prolongement de la VC n°5	Commune
ER 3	17 100 m²	Aménagement d'un cheminement piéton le long des berges du Rhône	Commune
ER 4	553 m²	Cheminement piéton	Commune
ER 5	2 310 m²	Aménagement des abords de la RD 1075	Commune
ER 6	2 160 m²	Extension du cimetière	Commune
ER 7	3 300 m²	Chemin d'accès au château d'eau	Commune
ER 8	970 m²	Cheminement doux	Commune
ER 9	145 m²	Cheminement doux	Commune
ER 10	2250 m²	Création d'un local technique	Commune
ER 11	360 m²	Création d'un local technique	Commune
ER 12	90 m²	Cheminement doux	Commune
ER 13	2 300 m²	Protection du périmètre immédiat du captage au Lieu-dit Long-Champ	Commune
ER 14	1690 m²	Création d'une aire de stationnement pour le cimetière	Commune
ER 15	1740 m²	Création d'une nouvelle voirie	Commune

Commune de PORCIEU-AMBLAGNIEU

Commune de PORCIEU-AMBLAGNIEU

PREFECTURE DE L'ISERE	
COMMUNE DE VERTRIEU	
Révision du POS en Plan Local d'Urbanisme Dossier d'approbation	
4.1 Global 	
PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 05 septembre 2015 Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 27 octobre 2015, approuvant le PLU. LE MAIRE,	Visa de la sous-préfecture
4.3 - CARRIERE	
Echelle 1 / 2 000ème	

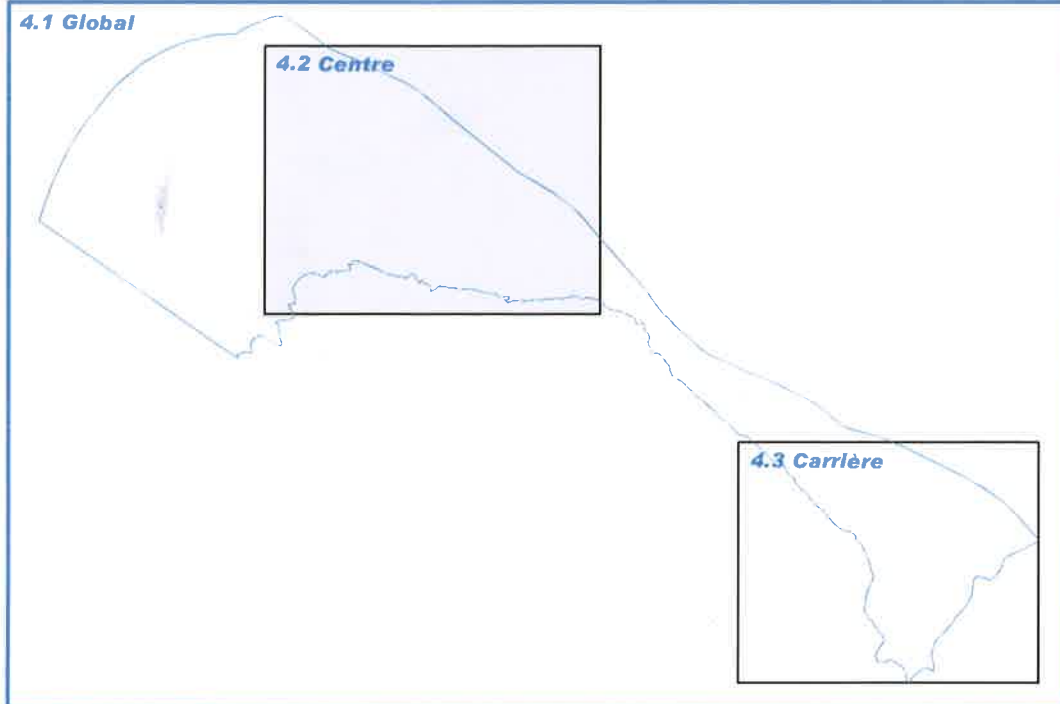
	IRCONCEPT Adresse : Immeuble "33 Street" 33 route de Cheyennes 74960 CRAN-GEVRIER	Téléphone : 04 50 52 81 43 E.mail : irconcept@irconcept.fr	Date 27 octobre 2015
--	---	---	-------------------------

PREFECTURE DE L'ISERE

COMMUNE DE VERTRIEU

Révision du POS en Plan Local d'Urbanisme Dossier d'approbation

4.1 Global



PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal
en date du 05 septembre 2015

Visa de la sous-préfecture

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Municipal du 27 octobre 2015,
approuvant le PLU.

LE MAIRE,



4.2 - PLAN DE ZONAGE CENTRE

Echelle 1 / 2 000ème

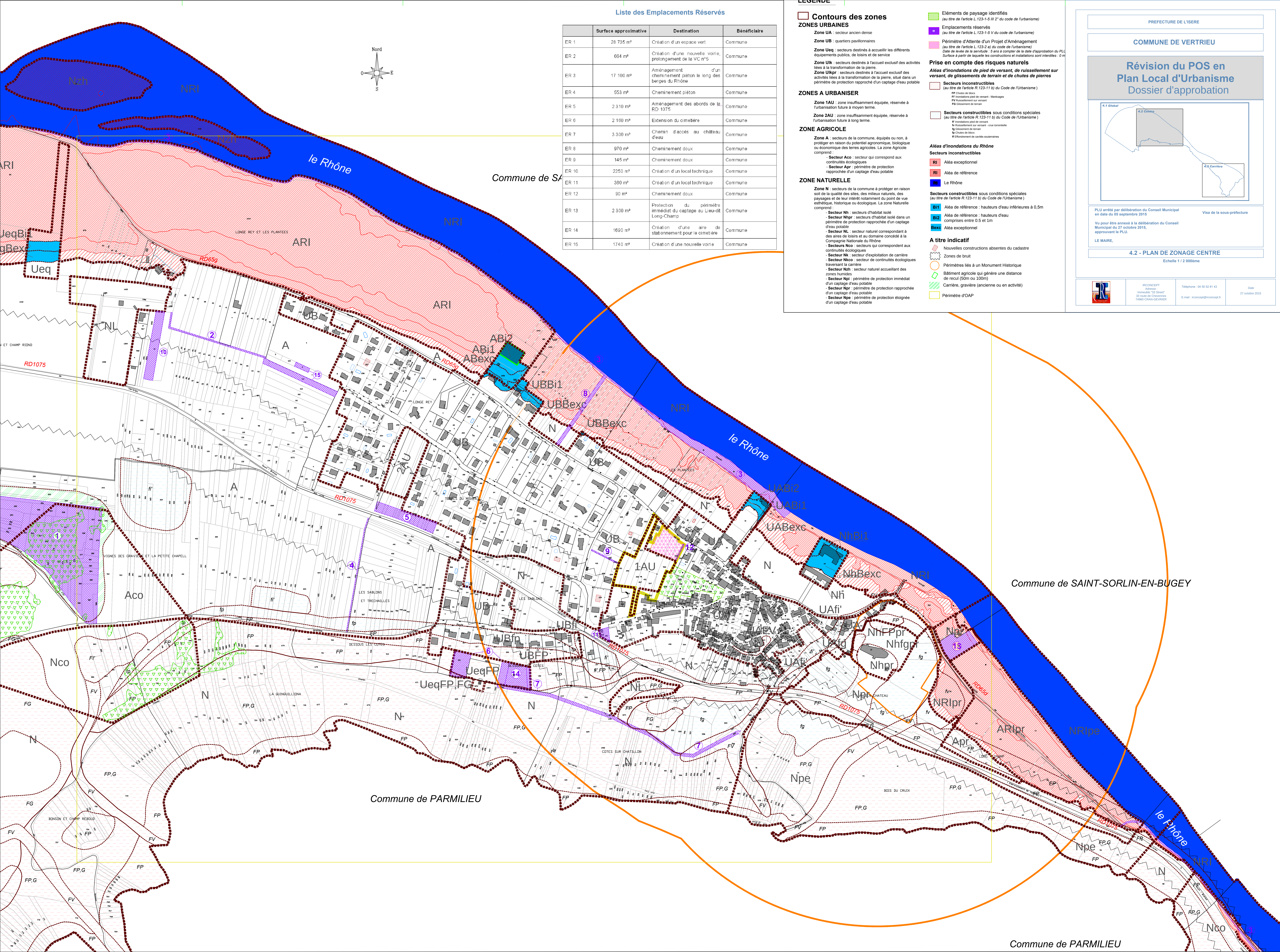


IRCONCEPT
Adresse :
Immeuble "33 Street"
33 route de Chevennes
74960 CRAN-GEVRIER

Téléphone : 04 50 52 81 43

E.mail : irconcept@irconcept.fr

Date
27 octobre 2015



Liste des Emplacements Réservés

	Surface approximative	Destination	Bénéficiaire
ER 1	28 735 m²	Création d'un espace vert	Commune
ER 2	684 m²	Création d'une nouvelle voirie, prolongement de la VC n°5	Commune
ER 3	17 100 m²	Aménagement d'un chemin piéton le long des berges du Rhône	Commune
ER 4	553 m²	Cheminement piéton	Commune
ER 5	2 310 m²	Aménagement des abords de la RD 1075	Commune
ER 6	2 180 m²	Extension du cimetière	Commune
ER 7	3 300 m²	Chemin d'accès au château d'eau	Commune
ER 8	970 m²	Cheminement doux	Commune
ER 9	145 m²	Cheminement doux	Commune
ER 10	2250 m²	Création d'un local technique	Commune
ER 11	380 m²	Création d'un local technique	Commune
ER 12	80 m²	Cheminement doux	Commune
ER 13	2 300 m²	Protection du périmètre immédiat du captage au Lieu-dit Long-Champ	Commune
ER 14	1690 m²	Création d'une aire de stationnement pour le cimetière	Commune
ER 15	1740 m²	Création d'une nouvelle voirie	Commune

LEGENDE

Contours des zones

ZONES URBAINES

Zone UA : secteur ancien dense

Zone UB : quartiers pavillonnaires

Zone Ueq : secteurs destinés à accueillir les différents équipements publics, de loisirs et de service

Zone UIk : secteurs destinés à l'accueil exclusif des activités liées à la transformation de la pierre.

Zone UIkpr : secteurs destinés à l'accueil exclusif des activités liées à la transformation de la pierre, situés dans un périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau potable

ZONES A URBANISER

Zone 1AU : zone insuffisamment équipée, réservée à l'urbanisation future à moyen terme.

Zone 2AU : zone insuffisamment équipée, réservée à l'urbanisation future à long terme.

ZONE AGRICOLE

Zone A : secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. La zone Agricole comprend :

- Secteur Aco : secteur qui correspond aux continuités écologiques
- Secteur Apr : périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau potable

ZONE NATURELLE

Zone N : secteurs de la commune à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique. La zone Naturelle comprend :

- Secteur Nh : secteurs d'habitat isolé
- Secteur Nhpr : secteurs d'habitat isolé dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau potable
- Secteur Nl : secteur naturel correspondant à des aires de loisirs et au domaine concédé à la Compagnie Nationale du Rhône
- Secteurs Nco : secteurs qui correspondent aux continuités écologiques
- Secteur Nk : secteur d'exploitation de carrière
- Secteur Nko : secteur de continuités écologiques traversant la carrière
- Secteur Nth : secteur naturel accueillant des zones humides
- Secteur Npi : périmètre de protection immédiat d'un captage d'eau potable
- Secteur Npr : périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau potable
- Secteur Npe : périmètre de protection éloignée d'un captage d'eau potable

Eléments de paysage identifiés (au titre de l'article L.123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme)

Emplacements réservés (au titre de l'article L.123-1-5 V du code de l'urbanisme)

Périmètre d'attente d'un Projet d'Aménagement (au titre de l'article L.123-2 a) du code de l'urbanisme)

Date de levée de la servitude : 5 ans à compter de la date d'approbation du PLU

Surface à partir de laquelle les constructions et installations sont interdites : 0 m

Prise en compte des risques naturels

Aléas d'inondations de pied de versant, de ruissellement sur versant, de glissements de terrain et de chutes de pierres

Secteurs inconstructibles (au titre de l'article R.123-11 b) du Code de l'Urbanisme)

PP Chutes de blocs

PP Inondations pied de versant - Météorites

PP Ruissellement sur versant

PP Glissement de terrain

Secteurs constructibles sous conditions spéciales (au titre de l'article R.123-11 b) du Code de l'Urbanisme)

Inondations pied de versant

Ruissellement sur versant - ruis torrentiel

Glissement de terrain

Chutes de blocs

Effondrement de cavités souterraines

Aléas d'inondations du Rhône

Secteurs inconstructibles

RI Aléa exceptionnel

RI Aléa de référence

Le Rhône

Secteurs constructibles sous conditions spéciales (au titre de l'article R.123-11 b) du Code de l'Urbanisme)

BI1 Aléa de référence : hauteurs d'eau inférieures à 0,5m

BI2 Aléa de référence : hauteurs d'eau comprises entre 0,5 et 1m

Bexc Aléa exceptionnel

A titre indicatif

Nouvelles constructions absentes du cadastre

Zones de brut

Périmètres liés à un Monument Historique

Bâtiment agricole qui génère une distance de recul (50m ou 100m)

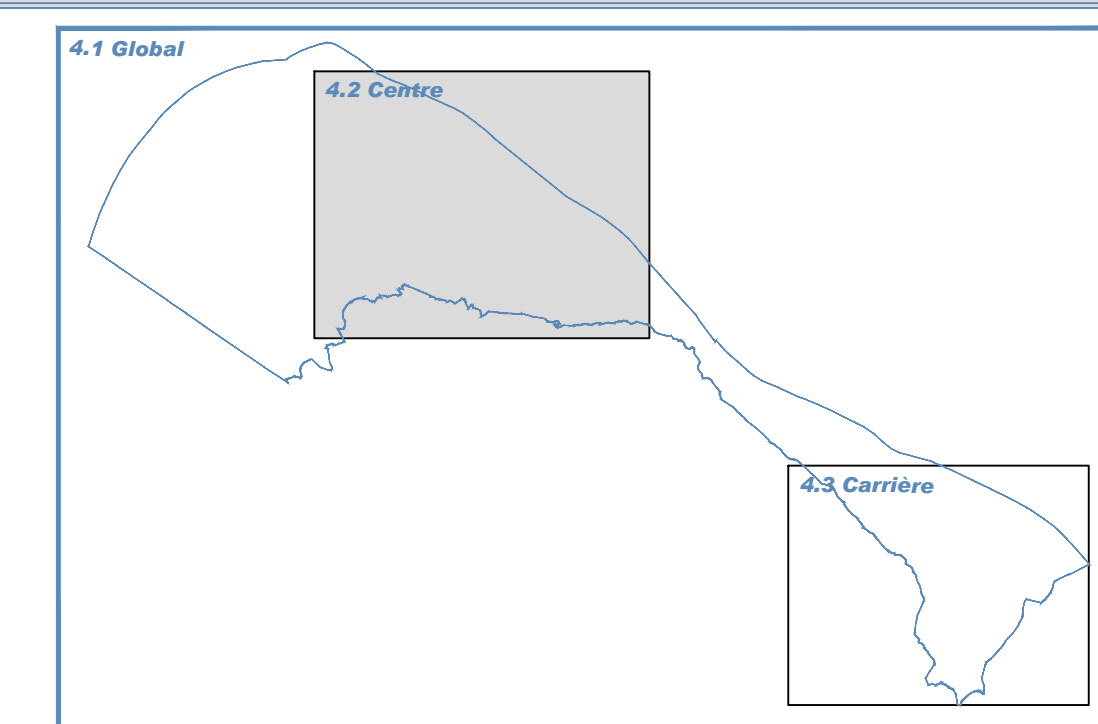
Carrière, gravière (ancienne ou en activité)

Périmètre d'OAP

PREFECTURE DE L'ISERE

COMMUNE DE VERTRIEU

Révision du POS en Plan Local d'Urbanisme Dossier d'approbation



PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 05 septembre 2015

Visa de la sous-préfecture

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 27 octobre 2015, approuvant le PLU.

LE MAIRE,

4.2 - PLAN DE ZONAGE CENTRE

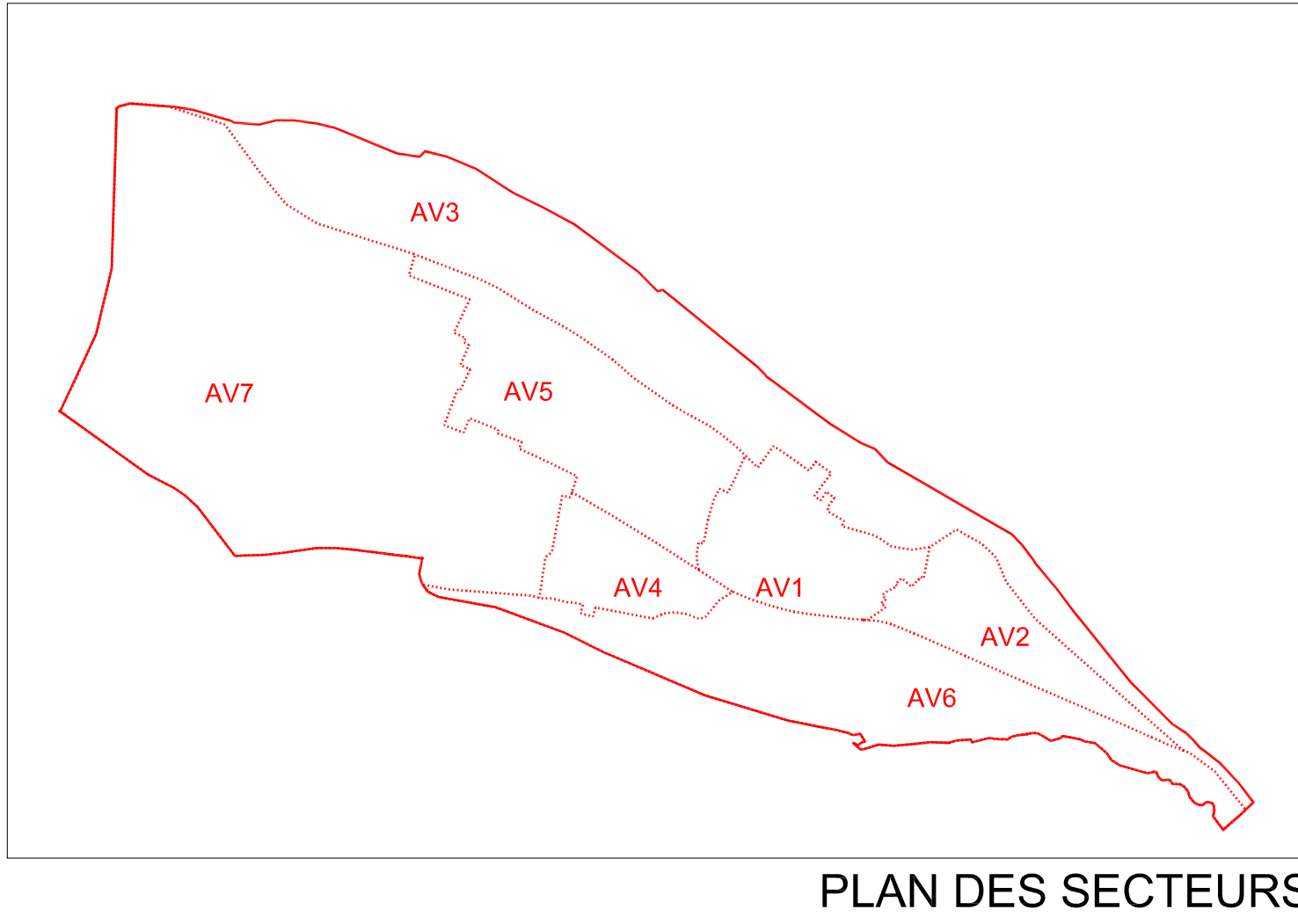
Echelle 1 / 2 000ème



BRCONCEPT
Rue de la République
33 route de Chavannes
74800 CHAM-DE-VERTRIEU

Téléphone : 04 50 52 81 43
E-mail : brconcept@brconcept.fr

Date
27 octobre 2015



LEGENDE	
	Bâtiments protégés au titre des Monuments historiques (classés ou inscrits)
	Immeubles d'intérêt patrimonial remarquable à conserver dont la démolition, la modification ou l'altération sont interdites
	Petit patrimoine et éléments d'architecture d'intérêt à conserver (croix, oratoire, pressoir, fontaine, monument aux morts, bails XIXe...)
	Immeubles d'intérêt patrimonial ordinaire à conserver, modifiables sous conditions
	Bâtiments sans caractère patrimonial pouvant être conservés, modifiés ou démolis
	Murs de clôture à conserver
	Pierres levées à conserver
	Bigues à conserver
	Portails en fer plat à conserver
	Boisements d'intérêt à conserver
	Autres boisements modifiables sous conditions
	Arbres isolés à conserver
	Jardins et espaces naturels d'intérêt à conserver
	Espaces naturels ouverts, modifiables sous conditions
	Cheminements piétons à préserver ou créer
	Cour à préserver
	vues remarquables à préserver

AVAP
AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
Commune de VERTRIEU

PLAN DE PROTECTION
Créée par délibération du conseil municipal du 22 septembre 2015